

Date: 11-06-2025

ATTESTATION PROVISOIRE

Nous déclarons, par la présente, que la personne ci-après mentionnée répond aux exigences de l'ASP Construction pour l'obtention d'une attestation confirmant qu'elle a réussi :

Le cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de contruction incluant le SIMDUT 2015

11-06-2025	Date de réussite du cours (jour/mois/année)
6353	4 derniers chiffres du NAS
23-04-2005	Date de naissance (jour/mois/année)
Ouédraogo, Imane Doriane	Nom, Prénom

Cette attestation est valide douze (12) semaines à compter de la date d'émission et est non renouvelable. L'attestation officielle (carte) sera émise dans un délai de douze (12) semaines par l'ASP Construction.

attestation provisoire et de la joindre à votre demande. Si vous demandez un certificat de compétence à la CCQ, veuillez vous assurer d'imprimer votre

Signature du formateur accédité du cours SSGCC André Dallaire

Andre Dallair DALA452